



26 Sep 2025 -15:45

Conseil des ministres du 26 septembre 2025

Le Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 26 septembre 2025, sous la présidence du Premier ministre Bart De Wever.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Service Rédaction
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
<https://chancellerie.belgium.be>
cmr@news.belgium.be





26 Sep 2025 -15:45

Appartient à Conseil des ministres du 26 septembre 2025

Précision des modalités de fonctionnement du registre UBO

Sur proposition du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux modalités de fonctionnement du registre UBO, la base de données centralisées des personnes qui possèdent ou contrôlent une des entités juridiques identifiées dans la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

Le projet transpose l'article 74, 2°, de la directive (UE) 2024/1640 relative aux mécanismes à mettre en place par les États membres pour prévenir l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant la directive (UE) 2019/1937, et modifiant et abrogeant la directive (UE) 2015/849.

Il entend clarifier les conditions d'accès au registre UBO en alignant le régime applicable aux constructions juridiques similaires à des trusts sur celui applicable aux sociétés.

Comme c'est le cas pour d'autres entités, l'accès à ces informations sera désormais conditionné à la présence d'un intérêt légitime si le demandeur n'est pas une autorité compétente ou une entité assujettie.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 30 juillet 2018 relatif aux modalités de fonctionnement du registre UBO

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfm.be

Caroline Dujacquier
Porte-parole (FR)
caroline.dujacquier@kcfm.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfm.be





26 Sep 2025 -15:45

Appartient à Conseil des ministres du 26 septembre 2025

Marché public pour des petites réparations dans les bâtiments du SPF Finances

Sur proposition du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public relatif à des services de petites réparations et de petites interventions dans les bâtiments occupés par les services du SPF Finances et autres utilisateurs du contrat commun.

Dans le cadre de ce marché, par intervention, on entend la prestation de services de petites réparations et l'exécution de petits travaux pour un maximum de 20 heures-hommes de travail/intervention. Seulement dans des cas exceptionnels, ce nombre maximal d'heures peut être augmenté avec l'accord préalable du fonctionnaire dirigeant.

Ceci dans le but d'accélérer le traitement des petits travaux/problèmes dans ces bâtiments en trouvant des partenaires fiables qui, selon les besoins, peuvent apporter une solution rapidement ou dans un délai raisonnable sans qu'il soit nécessaire de réaliser à chaque fois une étude de marché distincte.

Le marché concerne un accord-cadre et la procédure choisie est celle de la procédure ouverte avec publicité européenne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfm.be

Caroline Dujacquier
Porte-parole (FR)
caroline.dujacquier@kcfm.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfm.be





26 Sep 2025 -15:45

Appartient à [Conseil des ministres du 26 septembre 2025](#)

Achats média pour une campagne de sensibilisation à la cybersécurité

Sur proposition du Premier ministre Bart De Wever, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public pour les achats média relatifs à la diffusion de la campagne nationale de sensibilisation à la cybersécurité « safeonweb.be ».

Chaque année, tout au long du mois d'octobre - « mois européen de la cybersécurité » - la Belgique lance sa campagne de sensibilisation du grand public sous le label « SafeOnWeb ». Cette campagne nationale est entièrement produite par le Centre pour la Cybersécurité Belgique qui, en qualité d'autorité nationale, joue le rôle de coordinateur entre les autorités publiques et les organisations privés concernés par les formes de menaces en ligne. En 2025, la campagne de sensibilisation a pour thème la fraude en ligne à l'investissement.

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'acquisition d'espaces publicitaires pour la diffusion du matériel de campagne dans les journaux et magazines, à la radio, à la télévision, dans les cinémas et sur les réseaux sociaux en ligne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bart De Wever, Premier ministre
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
<https://premier.be>
contact@premier.be

Anne LaureMouligneaux
Porte-parole (FR)
anne-laure.mouligneaux@premier.be

PhilippeKerckaert
Porte-parole (NL)
philippe.kerckaert@premier.be





26 Sep 2025 -15:45

Appartient à [Conseil des ministres du 26 septembre 2025](#)

Désignation des membres de la commission d'avis pour les nominations des avocats à la Cour de cassation

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal désignant, en qualité de chargé de cours ou professeur d'université, les membres pour la commission d'avis pour les nominations des avocats à la Cour de cassation.

Sont désignés :

- Guido Van Limberghen, professeur ordinaire à la Faculté de Droit et de Criminologie à la “Vrije Universiteit Brussel”, en qualité de membre effectif néerlandophone
- Hakim Boularbah, professeur ordinaire à la Faculté de Droit, de Science politique et de Criminologie à l'Université de Liège, en qualité de membre effectif francophone
- Stefaan Voet, professeur ordinaire la Faculté de Droit à la KU Leuven, en qualité de membre effectif francophone
- Séverine Menétrey Séverine, chargée de cours à la Faculté de Droit et de Criminologie à l'ULB, en qualité de membre suppléante francophone

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer
du Nord
FINTO
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
press@verlinden.belgium.be





26 Sep 2025 -15:45

Appartient à [Conseil des ministres du 26 septembre 2025](#)

Renouvellement de la licence d'un logiciel pour la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public relatif au renouvellement de la licence et du support connexe d'un logiciel pour la Défense.

Il s'agit d'un marché public relatif au renouvellement de la licence et du support connexe du logiciel CARDS, pour la durée de vie du système. Ce logiciel est utilisé pour pouvoir transférer numériquement des clés cryptographiques sécurisées. Il est indispensable que le contrat soit renouvelé dans les plus brefs délais afin d'assurer le maintien du transfert rapide et sécurisé de clés et donc de ne pas impacter l'opérationnalité de la Défense.

Le marché sera passé via une procédure négociée sans publicité.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce
extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<https://francken.belgium.be>
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
+32 470 59 84 43
jan.vancamp@mil.be

KaatjeNatens
Porte-parole
+32 473 80 07 33
kaatje.natens@mil.be





26 Sep 2025 -15:45

Appartient à [Conseil des ministres du 26 septembre 2025](#)

Programmation militaire 2026-2034

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui vise à actualiser la loi de programmation militaire et à l'adapter à l'évolution des besoins de la Défense.

L'avant-projet de loi remplace la loi actuelle de programmation militaire par une nouvelle loi pour la période courant de 2026 à 2034.

Cet avant-projet présente les grandes lignes de la Vision stratégique pour la période 2026-2034 dans les domaines suivants :

- l'évolution des effectifs et le recrutement du personnel
- les investissements en matériel principal
- le renforcement de la base technologique et industrielle dans le domaine de la sécurité et de la défense

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi remplaçant la loi du 20 juillet 2022 relative à la programmation militaire des investissements, du personnel et du renforcement technologique pour la période 2023-2030

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<https://francken.belgium.be>
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
+32 470 59 84 43
jan.vancamp@mil.be

KaatjeNatens
Porte-parole
+32 473 80 07 33
kaatje.natens@mil.be



26 Sep 2025 -15:45

Appartient à [Conseil des ministres du 26 septembre 2025](#)

Modification de la législation relative aux allocations aux personnes handicapées dans le cadre de l'âge légal de la pension - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre des Personnes handicapées Rob Beenders, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi visant à adapter la législation relative aux allocations aux personnes handicapées pour la mettre en conformité avec le nouvel âge légal de la pension.

L'âge légal de la pension est passé à 66 ans le 1er janvier 2025. Ce changement produit donc des impacts sur divers régimes d'aide sociale, dont les allocations aux personnes handicapées. Ce régime étant destiné aux personnes majeures qui n'ont pas encore atteint l'âge de la pension. La condition d'âge maximal étant actuellement fixée à 65 ans, il y a donc lieu de l'adapter en conséquence.

L'avant-projet de loi, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, a dès lors pour objectif de remplacer la limite d'âge fixée à 65 ans dans la loi du 27 février 1987 par la notion d'âge légal de la pension dans les dispositions pertinentes de cette loi et de son arrêté d'exécution.

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi en vue du dépôt à la Chambre des représentants.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 27 février 1987 relative aux allocations aux personnes handicapées, en ce qui concerne l'âge légal de la pension

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Rob Beenders, ministre de la Protection des consommateurs,
de la Lutte contre la Fraude sociale, des Personnes
handicapées et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://beenders.belgium.be>
info@beenders.fed.be

JefBeckers
Porte-parole
+32 498 25 10 65
jef.beckers@beenders.fed.be



26 Sep 2025 -15:45

Appartient à [Conseil des ministres du 26 septembre 2025](#)

Régie des bâtiments : relogement de la Justice de paix de Kontich

Sur proposition de la ministre chargée de la Gestion immobilière de l'Etat Vanessa Matz, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prise en location d'un bâtiment et la vente du bâtiment actuel, pour la Justice de paix de Kontich.

Le bâtiment administratif qui héberge la Justice de paix de Kontich n'est pas adapté aux normes actuelles pour une Justice de paix moderne. En raison de l'ampleur de la rénovation et des coûts de rénovation élevés, la Régie des bâtiments est d'avis qu'il convient plutôt de chercher un nouvel hébergement pour la Justice de paix.

Le Conseil des ministres approuvé dès lors la prise en location d'un bâtiment sis Antwerpsesteenweg 62, via la conclusion d'un nouveau contrat de location avec la commune de Kontich, et la vente du site actuel (Mechelsesteenweg 83/85) à la commune de Kontich, après le relogement de la Justice de paix dans le bâtiment loué.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation
publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction
publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique
et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
<https://matz.belgium.be>
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@matz.fed.be

Bart Tierens
Porte-parole (NL)
+32 494 48 85 71
bart.tierens@matz.fed.be





26 Sep 2025 -15:45

Appartient à Conseil des ministres du 26 septembre 2025

Suppression de l'exonération fiscale du régime PC privé - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de l'Emploi David Clarinval et du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal supprimant l'exonération fiscale du régime PC privé de la réglementation sur la sécurité sociale.

Dans le droit fil de l'accord de gouvernement, le projet d'arrêté royal prévoit d'abroger, à partir du 1er octobre 2025, l'exclusion de la notion de rémunération pour le calcul des cotisations de sécurité sociale, de l'intervention patronale dans le prix payé par le travailleur pour l'achat de matériel informatique (tel que des ordinateurs personnels, périphériques, imprimantes, connexions et abonnements Internet ainsi que les logiciels au service de l'activité professionnelle).

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal abrogeant l'article 19, § 2, 20°, de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi,
de l'Economie et de l'Agriculture
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Caroline Dubois
Porte-parole (FR)
+32 471 81 84 00
caroline.dubois@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
+32 473 81 11 06
koen.peumans@clarinval.belgium.be





Frank Vandebroucke, Vice-premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte
contre la pauvreté

Rue de la Loi 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud

Porte-parole (FR)

+32 472 02 84 14

sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge

Porte-parole (FR)

+32 479 15 67 58

Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse

Porte-parole (NL)

+32 496 47 44 87

billy.buyse@vandenbroucke.fed.be





26 Sep 2025 -15:45

Appartient à Conseil des ministres du 26 septembre 2025

Définition du scénario de référence pour les mises aux enchères et mécanisme de rémunération des capacités

Sur proposition du ministre de l'Énergie Mathieu Bihet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté ministériel déterminant le scénario de référence pour les mises aux enchères dans le cadre du mécanisme de rémunération des capacités (CRM).

Le CRM prévoit l'organisation d'enchères avant chaque année de livraison, afin de disposer de la capacité requise pour garantir la sécurité d'approvisionnement de l'électricité en Belgique.

Le projet définit le scénario de référence pour les enchères de 2026, concernant la période de fourniture de capacité qui commence le 1er novembre 2027, la période de fourniture de capacité qui commence le 1er novembre 2028 et la période de fourniture de capacité qui commence le 1er novembre 2030.

La loi prévoit que le ministre détermine le scénario de référence en tenant compte des propositions de la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG), des recommandations du gestionnaire de réseau et de l'avis de la Direction générale du SPF Économie.

Projet d'arrêté ministériel déterminant le scénario de référence pour les mises aux enchères T-4, T-2 et T-1 de 2026 en application de l'article 3, § 7, de l'arrêté royal du 28 avril 2021 fixant les paramètres permettant de déterminer le volume de capacité à acheter, y compris leur méthode de calcul, et les autres paramètres nécessaires à l'organisation des enchères, ainsi que la méthode et les conditions d'obtention de dérogations individuelles à l'application de la ou des limites de prix intermédiaires dans le cadre du mécanisme de rémunération des capacités

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Bihet, ministre de l'Énergie
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://bihet.belgium.be>
info@bihet.belgium.be

SepantaSehati
Porte-parole (FR)
+32 492 70 43 29
sepanta.sehati@bihet.belgium.be

Maxim Laporte
Porte-parole (NL)
+32 474 77 70 30
maxim.laporte@bihet.belgium.be





26 Sep 2025 -15:45

Appartient à [Conseil des ministres du 26 septembre 2025](#)

Exécution de la politique renforcée de retour au travail en cas d'incapacité de travail – Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de l'Emploi David Clarinval et du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture l'avant-projet de loi exécutant une politique renforcée de retour au travail en cas d'incapacité de travail.

L'avant-projet de loi comporte toute une série de mesures visant à renforcer la responsabilisation des différents acteurs impliqués dans la politique de "Retour au Travail" : les titulaires reconnus en incapacité de travail, les employeurs, les organismes assureurs et les médecins.

Ces dispositions ont été adaptées aux avis du Conseil d'Etat et de l'Autorité de protection des données.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi,
de l'Economie et de l'Agriculture
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Caroline Dubois
Porte-parole (FR)
+32 471 81 84 00
caroline.dubois@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
+32 473 81 11 06
koen.peumans@clarinval.belgium.be





Frank Vandebroucke, Vice-premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte
contre la pauvreté

Rue de la Loi 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud

Porte-parole (FR)

+32 472 02 84 14

sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge

Porte-parole (FR)

+32 479 15 67 58

Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse

Porte-parole (NL)

+32 496 47 44 87

billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

